

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois mai à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal se sont réunis, à la salle du Perron à Clisson, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Xavier Bonnet, Maire**.

Étaient présents :

M. Xavier Bonnet, Mme Laurence Luneau, M. Christian Peulvey, Mme Véronique Jousset, M. Philippe Bretaudeau, Mme Anne Leroy, M. Bernard Bellanger, M. Laurent Maldelar, M. Jean-Pierre Landreau, M. Christophe Butruille, Mme Christelle Amiaud, Mme Patricia Mary, Mme Alexia Pirois, Mme Sonia Sanchez, Mme Séverine Blanloeil, M. Thomas Hay, Mme Marie-Claude Bailliard, M. Yves Mignotte, M. Eric Betschart, M. Thibault Morizur.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient absents excusés :

M. Benoît Payen (procuration à M. Xavier Bonnet), Mme Marie-Gabrielle Carré (procuration à M. Christian Peulvey), M. Dominique Poilane (procuration à M. Laurent Maldelar), Mme Blandine Elain (procuration à Mme Véronique Jousset), M. Cyrille Paquereau (procuration à Mme Laurence Luneau), Mme Laurence Mamias (procuration à M. Yves Mignotte), M. Franck Nicolon (procuration à M. Thibault Morizur), Mme Gaëlle Romi (procuration à M. Eric Betschart).

Était absente :

Mme Lamia Bacher.

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire.

Secrétaire de séance : M. Thomas Hay

Date de la convocation : 17 mai 2024

Nombre de membres en exercice : 29	Présents : 20	Excusés : 8	Absents : 1	Votants : 28
------------------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

ADMINISTRATION GENERALE FINANCES Décisions budgétaires

- ♦ **Budget principal - subvention exceptionnelle au profit de l'EHPAD Jacques Bertrand - approbation**

Monsieur le Maire expose les faits.

A l'occasion du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 19 février 2024, l'EHPAD "résidence Jacques Bertrand" a présenté un état prévisionnel des recettes et dépenses (EPRD) 2024 en déficit de 416 000 €.

L'EHPAD Jacques Bertrand était alors dans l'attente de la notification d'une potentielle aide gouvernementale via un dispositif de soutien financier mis en place en 2023 dénommé CODIFFEMS. Des dossiers ont été déposés par l'EHPAD auprès du CODIFFEMS en novembre 2023 et avril 2024. A chaque fois, une réponse négative a été apportée par cette instance.

En parallèle, le Conseil départemental a requis que l'augmentation du loyer de l'EHPAD au profit du budget "CCAS", d'un montant de 75 000 €, prévue dans le cadre du financement de l'opération de travaux d'extension et de réhabilitation, ne soit pas supportée par l'EHPAD pour cette année 2024.

Aussi, dans ce contexte, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 283 000 € au profit de l'EHPAD Jacques Bertrand, correspondant pour 208 000 € à la moitié du déficit présenté lors du vote de l'EPRD 2024 et pour 75 000 € au montant de l'augmentation du loyer de la résidence Jacques Bertrand.

A ce jour, au vu des annonces gouvernementales relatives à la mise en œuvre d'un plan de financement de 650 millions d'euros au profit de la section "soins" des EHPAD, il est proposé aux membres du Conseil municipal de prendre en charge la moitié du déficit estimé de la résidence Jacques Bertrand ainsi que le coût de l'augmentation du loyer. En effet, l'EHPAD poursuit le dialogue avec la Préfecture, l'Agence régionale de santé et le Conseil départemental de Loire-Atlantique pour obtenir des financements complémentaires à la hauteur de l'enjeu.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Le Maire,

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil d'administration du CCAS en date du 19 février 2024 relative à l'approbation de l'EPRD 2024 de l'EHPAD, approuvée à l'unanimité,

VU l'avis émis par la commission "finances, administration générale, développement économique et prospective territoriale", réunie le 16 mai 2024,

**Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,**

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle au profit de l'EHPAD "Résidence Jacques Bertrand" pour un montant de 283 000 €,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique, à Monsieur le Directeur de l'Agence régionale de santé, à Monsieur le Président du Conseil départemental de Loire-Atlantique, ainsi qu'à Monsieur le responsable du service de gestion comptable du Vignoble.

Thomas Hay
Secrétaire de séance



Xavier Bonnet
Maire



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :

- sa télétransmission en Préfecture de Nantes le

03 JUIN 2024

- son affichage le

05 JUIN 2024

Accusé de réception en préfecture
044-214400434-20240523-DEL-240507-DE
Date de télétransmission : 03/06/2024
Date de réception préfecture : 03/06/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.